



**UNION
POUR LA DÉMOCRATIE
ET LE PROGRÈS SOCIAL**

Declaration de l'UDPS face a la cabale montee au sein de la Commission de Suivi de l'Accord.

Cabale au sein de la Commission de Suivi

L'Union pour la Democratie et le Progres social (UDPS) , informe ses millions de combattants, le Peuple Congolais et la Communauté Internationale, qu'elle est au courant de la cabale qui est montee a la Commission de Suivi de l'Accord pour ne pas appliquer l'Accord Global et Inclusif ainsi que ses annexes signe a Pretoria le 16 Decembre 2002 et endosse a Sun city a la cloture du dialogue inter-Congolais le 2 Avril 2003, Accord qui avait suscite tant d'espoir au sein de notre peuple.

Il est consternant de constater que le processus qui devait nous amener au decollage d'une transition paisible a debute par la tricherie et continue par la fraude et la violation de l'Accord dans le chef du President de la Commission de Suivi de l'Accord, lui-meme Chef de l'Etat. Il est a craindre que la pratique de la tricherie et de la fraude deja decreee par le conseil de Securite des Nations Unies et qui a coute au pays 4 Milliards de dollars americains subtilises en l'espace de 4 annees seulement par les regimes Kabila, ne redevienne une methode de gouvernance et de gestion permanente pendant la Transition.

En realite, le but poursuivi par cette pratique est de marginaliser et d'exclure les veritables forces du changement de la gestion du pouvoir pendant et après la Transition.

L'UDPS est determinee a defendre farouchement les aspirations legitimes de notre peuple.

Constat: une lutte continue contre la mauvaise foi

L'UDPS a lutte pendant plus de deux decennies par des moyens democratiques, pacifiques contre la politique de mauvaise foi et de refus systematique de mettre en place un etat de droit. L'Union pour la Democratie et le Progres Social (UDPS) n'a cesse de faire de la Democratie, de l'etat de droit, de la reconciliation nationale et de la paix, ses preoccupations politiques majeures.

Pour realiser ces objectifs, l'UDPS, notre Parti, a paye un prix fort, voire tres fort, pendant plus de deux decennies dans son combat contre les regimes dictatoriaux qui se sont succedees a la tete du Pays depuis Novembre 1965 jusqu'a ce jour.

Sous le regime Mobutu:

Regime caracterise par l'absence de democratie, la mauvaise gouvernance, la corruption. La

repression, la violation des droits humains et des libertes fondamentales. L'UDPS a defie plusieurs fois le regime et negocie avec lui en vue d'obtenir la democratisation du systeme:

1. La Lettre ouverte de Novembre 1980 adressee au President Mobutu par les 13 Parlementaires, analysant, identifiant et critiquant les causes de l'echec du systeme et exigeant la democratisation et la bonne gouvernance. Mobutu a simplement ignore ces demandes et a plutot renforce les mesures repressives et d'intimidation.
2. Le Memorendum de l'UDPS a l'occasion des consultations populaires de Mars 1990 a contribue a la suppression du parti-etat. Malheureusement, Mobutu s'empessa de fabriquer plusieurs parties alimentaires a sa devotion pour recuperer le systeme. En consequence, le processus de la democratisation fut contrecarre.
3. La Conference Nationale souveraine, CNS(Aout 1991-Decembre 1992), reouverte a un prix tres eleve (Marche des Chretiens du 16 Fevrier 1992). Elle a pris des mesures salutaires pour le pays que le regime bloqua par la force precipitant ainsi le pays dans une crise institutionnelle sans fin.
4. L'UDPS s'est implique dans differentes negotiations qui se sont tenues au Palais de Marbre en 1991 et au Palais du Peuple en 1993 dans le but de resoudre la crise institutionnelle sans resultat a cause de la mauvaise foi de Mobutu qui a chaque fois a tente de contourner l'Opposition reelle dans la designation du Premier Ministre de Transition.

Sous le regime de Laurent D. Kabila :

1. Quelques jours seulement après l'arrivee au pouvoir de l'AFDL a Kinshasa, l'UDPS proposa, le 23 Mai 1997, au cours d'une conference de presse, la tenue d'une table ronde de negociations politiques en vue de doter le pays d'un cadre juridique consensuel. Laurent Kabila a rejete cette proposition et prefera infiltrer la vraie Opposition politique par la fabrication d'une collection de faux partis d'opposition et ainsi imposer une nouvelle dictature et continuer les memes pratiques que Mobutu: usage abusif des fonds publics, corruption, repression, violation des droits humains et des libertes fondamentales.
2. Quand la guerre a eclate le 2 Aout 1998, l'UDPS a continue a favoriser et a encourager une solution negociee de la crise:
3. L'Appel de l'UDPS du 23 aout 1998 pour l'arret des hostilities entre Kinshasa et Goma en vue de resoudre le differend politique par la negociation a ete rejete par Laurent Kabila qui a repondu par l'ethnisation de la guerre, l'inoculation de la haine ethnique et l'intoxication du peuple contre un groupe ethnique, pour justifier les pratiques de chasse a l'homme, de violation des droits humains, ainsi que le renforcement d'un regime dictatorial.
4. La lettre du President National de l'UDPS du 4 Septembre 1998 adressee au Secretaire General de l'ONU proposant un plan de paix pour resoudre pacifiquement la crise congolaise, a largement inspire la redaction de l'Accord de Lusaka du 10 Juillet 1999 et la realisation du cessez-le-feu. Malgre qu'il avait signe l'Accord de Lusaka, Laurent Kabila avait refuse de l'appliquer jusqu'a sa mort.
5. Durant plus de 16 mois (Decembre 1999-Avril 2001), l'UDPS a fait le tour du monde pour sensibiliser la communaute internationale afin d'obtenir d'elle suffisamment de pression sur les belligerents pour qu'ils appliquent l'Accord de Lusaka, particulierement la convocation du DIC. Laurent kabila a sabote le DIC en allant jusqu'a empecher les delegues a voyager a Cotonou pour assister a une rencontre preparatoire.

Sous Joseph Kabila :

Alors que Monsieur Joseph Kabila s'était empressé d'accepter la tenue du DIC après la mort de Laurent Desire Kabila, il a continué néanmoins à dresser des embûches contre le déroulement et l'aboutissement normal du DIC par:

1. la stratégie de faire trainer inutilement en longueur des débats et d'épuiser les timings prévus sans résultat pour finalement conclure le faux Accord partiel de l'Hotel Cascade à Sun city avec l'ambition de l'imposer à tous. Par contre, l'UDPS, le RCD, la DPTN et les autres forces du changement se sont investies dans l'Alliance pour la Sauvegarde du dialogue (ASD) pour sauver le DIC, aboutir à la conclusion de l'Accord politique global et Inclusif, base de la réconciliation nationale, et, au cadre juridique consensuel représenté par la constitution de Transition.

2. Les exigences excessives dans les revendications de partage des responsabilités d'Etat: exiger de devenir chef de l'Etat sans expérience ni formation appropriées, fait que nous avons accepté dans le cadre de l'Accord comme prix à payer pour la réconciliation nationale et la paix.

En dépit du poids représenté par sa longue lutte pacifique, sa grande contribution à l'avènement du DIC, sa vision d'un Congo libre et démocratique, l'expérience éprouvée et l'expertise avérée de son leadership, notre parti, prenant en compte l'intérêt supérieur de la nation et la nécessité de permettre au DIC de conclure harmonieusement, notre Parti a accepté de réduire ses plus hautes ambitions politiques au niveau de Vice-Président de la République au lieu de Président, poste qu'il méritait pourtant bien.

Considérer, à tort, que lui, Joseph Kabila et sa composante, ont plus de droits que d'autres congolais et d'autres composantes en s'attribuant 3 postes sur 5 dans l'espace présidentiel. De même, considérer que dans le partage des postes de responsabilité et de haut commandement militaire, 80% de postes sur le plan national et régional leur reviennent. En plus, il s'attribue le poste de chef d'Etat-Major des Forces Terrestres remettant ainsi en cause les engagements sur le partage des postes de commandement militaire initialement convenu entre belligérants. De la même manière, Joseph Kabila renie le gentleman agreement intervenu entre les 3 belligérants la nuit du 16 Décembre 2002, reconnaissant l'attribution de la vice-Présidence de la République représentant l'Opposition politique à l'UDPS, allié du RCD.

3. L'imposition de Monsieur Joseph Kabila, 32 ans d'âge, nationalité douteuse, sans expérience ni formation qui a superbement ignoré, et ce, avec mépris, d'assister aux travaux du DIC même à la séance de clôture où le siège du Congo était resté vide devant un parterre de chefs d'Etats venus rehausser de leur présence l'acte scellant la réconciliation nationale et donnant au Congo le cadre juridique qui lui permettra de préparer les premières élections libres, démocratiques et transparentes depuis 40 ans. Mais, Monsieur Joseph Kabila s'est empressé de poser des actes juridiques légitimant son pouvoir en négligeant tout le reste.

Malgré tout cela, l'UDPS, au nom de l'intérêt supérieur de la Nation, de la réconciliation nationale, et de la paix, s'est fait le devoir de le reconnaître comme Chef de l'Etat dès la promulgation de la Constitution, dans l'espoir de le voir appliquer l'Accord Global et Inclusif et respecter la Constitution comme stipulé dans son serment constitutionnel (cfr article 67): "Moi Joseph Kabila, Président de la République Démocratique du Congo..., je jure solennellement ...de respecter et de faire respecter scrupuleusement l'esprit et la lettre de l'Accord global Inclusif, de la constitution de la Transition et des lois de la République..."

La goutte de trop qui a fait déborder le vase

La Commission de Suivi de l'Accord a, au cours de sa plénière du lundi 19 courant, délibérément outrepassé le pouvoir de ses attributions en décidant de désigner Zahidi Ngoma comme Vice-Président représentant la composante Opposition politique non-armée. Cette décision cavalière est

illégale parce que:

1. Aux termes des dispositions de l'Accord global et Inclusif (Annexe III, Point 4, (c)), les attributions de la commission de Suivi de l'Accord sont: “ de concilier les points de vue et d'aider à résoudre les désaccords pouvant surgir entre les signataires” . Cette commission n'a ni concilié, ni aidé à résoudre le désaccord. Mais elle a plutôt tranché en procédant par vote en faveur de la fausse opposition politique fabriquée par le Gouvernement de Kinshasa.
2. En recourant au vote, la Commission de Suivi de l'Accord a violé l'Accord qui dispose que les institutions de la Transition fonctionnent selon les principes de la consensualité (cfr Preamble III, 5 et article 25 du Règlement Intérieur du DIC).
3. Le pouvoir d'arbitrer et de trancher en cas de désaccord entre les parties revient au Comité International au terme des dispositions de l'Accord Global et Inclusif (cfr chap. IV, point 3).
4. La Commission de Suivi de l'Accord s'est illégalement et intempestivement précipitée à vider le désaccord, alors que nous avons déjà saisi l'instance compétente, en l'occurrence le Comité International, le 5 mai 2003, lequel malheureusement affiche un silence complice.
5. La composante Opposition politique n'est pas légalement représentée au sein de la Commission de Suivi de l'Accord. En effet, les deux membres qui y siègent n'ont pas été désignés par consensus, ils ont été élus frauduleusement par le groupe représentant la fausse opposition et, le Président de la Commission, Chef de l'Etat, a intentionnellement triché et ignore la contestation officielle lui déposée en bonne et due forme le 14 Avril 2003 par le groupe de l'opposition réelle.
6. Le vice-Président de la République représentant la composante Opposition politique non armée doit provenir de la vraie opposition et non de la fausse opposition fabriquée par le Gouvernement de Kinshasa.

Signification du dernier acte de Joseph Kabila

1. L'esprit de l'Accord de Lusaka a été violé en écartant de l'espace présidentiel la force la plus représentative de l'Opposition et la plus connue, l'UDPS, au profit d'un parti sans impact sur le terrain, dans l'opinion, et inconnu du grand public, “les Forces du futur.”
2. L'UDPS comprend parfaitement les objectifs de la cabale montée par le gouvernement de Kinshasa et ses alliés qui, encouragés par le succès des fraudes antérieures et redoutant la participation effective des vraies forces du changement à la gestion de la Transition, recourent à la tricherie et à la fraude pour les marginaliser et les fragiliser, les exclure de la Transition et ainsi espérer les anéantir et les faire disparaître totalement aux prochaines élections, si election il y a, par la tricherie et les moyens frauduleux.
3. La survie des vraies forces du changement est sérieusement menacée. Le cadre juridique de la Transition obtenu au prix de sacrifices énormes ne suffit pas en lui tout seul pour garantir la mise en œuvre des Accords et engagements auxquels les différentes parties ont souscrit pour la période de transition; encore faut-il que la gestion de la transition soit confiée à des personnes crédibles, engagés à respecter et à faire respecter l'esprit et la lettre des accords.
4. L'UDPS constate que Monsieur Joseph Kabila n'a ni la capacité, ni la volonté politique de respecter et de faire respecter les Accords, et les engagements conclus pour la période de Transition.

Il s'inscrit clairement dans la ligne droite de ses prédécesseurs, Joseph Desiré Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu wa Zabanga et Laurent Desiré Kabila wa Kwa Musanji. Nous nous trouvons donc

devant une nouvelle dictature en gestation que nous nous devons désormais de combattre farouchement avant qu'il ne soit trop tard.

Appel

1. Au peuple Congolais,

Depuis la signature de l'Accord global et Inclusif le 16 Decembre 2002 et la signature de la Constitution de Transition le 2 Avril 2003, vous disposez d'un cadre juridique vous affranchissant des constitutions liberticides qui vous prenaient en otage. Aujourd'hui maitres de votre destin, il vous revient de savoir vous assumer totalement puisque le cadre juridique vous en reconnait le droit et vous protégé malgre par ailleurs les veleites du pouvoir en place qui tentera de s'imposer a vous dans le souci de maintenir le statu quo.

Mobilisez-vous, sachez defendre vos interets et protester contre toute sorte d'anti valeurs notamment la corruption qui n'est rien d'autre que le gaspillage de votre patrimoine et de vos ressources a des fins personnelles des politiciens inconscients pendant que vous croupissez vous-memes dans une misere infra-humaine.

La dictature kabiliste en gestation est en train de forger ses armes, allez-vous la laisser prendre racine, pour rivaliser avec celle de Mobutu qui detient le triste record de 32 ans de longevite, alors que celle-ci se trouve presentement dans un etat de decomposition politique avancee et multiplie des actes de tyrannie et d'opression contre des manifestants pacifiques? Combien de temps encore Peuple Congolais allez-vous subir ces exactions sans reagir a la mesure de l'oppression dont vous etes l'objet?

2.A la Jeunesse Congolaise en general et estudiantine en particulier,L'oubliee et la laissee pour compte du pouvoir kabiliste, bonne uniquement pour grosser la cohorte de millions de chomeurs au col blanc, formes dans les conditions de maquis, alors que nous sommes en plein centre ville, par des professeurs necessiteux en quete plutot du mieux-etre quotidien que de l'amelioration du savoir. Combien de temps allez-vous encore continuer a courber .l'echine sans assumer votre role historique de catalyseur de changement politique.

3. A la police et aux Forces Armees

Parents pauvres de la societe Congolaise mais sur lesquels le pouvoir en decomposition politique voudrait faire porter la responsabilite de son incurie en lui faisant assumer la charge de la repression, voire du sang de ses compatriotes innocents pendant que les nantis du regime se prelassent dans une aisance materielle insolente et scandaleuse alors que eux, trainent plusieurs mois de salaires impayes.

Bien plus, l'argent de l'Etat, fruit de la sueur du contribuable congolais est depense dans des operations honteuses de corruption dont Sun City 1 et la Commission de Suivi de l'Accord offrent un echantillon vivant.

Qui ignore que Kabila et son groupe en peu de temps ont amasse pres de 4 milliards de dollars americains? Crime economique denonce par le Conseil de Securite des Nations Unies.

Que le Peuple proteste pacifiquement contre le pillage de nos ressources, contre les mauvaises conditions de travail des fonctionnaires et autres agents de l'Etat, civils et militaires, contre les violations des droits humains, contre la corruption a grande echelle et au grand jour des cadres politiques fatigues et traitres a la cause du peuple, quoi de plus normal ?

4. Aux Eglises, aux Syndicats, aux Associations civiles qui ont toujours opte pour la non-violence

comme methode de lutte dans la defense de la dignite humaine en RDC

Nous leur demandons de constater la violation par Monsieur Kabila des textes et engagements souscrits, et de s'inscrire tres activement aujourd'hui, plus que hier, dans l'application de l'article 3 de la Constitution congolaise qui dispose que: " chaque congolais a le droit et le devoir sacre de faire echec a tout individu ou groupe d'individus qui exercent le pouvoir en violation des dispositions de la presente Constitution."

Chers compatriotes

Marchez dans le sens de l'histoire, ouvrez l'oeuil et le bon, ouvrez les oreilles et soyez attentifs.

Nous vous demandons de desobeir aux orders de vos superieurs hierarchiques qui trouvent du plaisir a maltraiter le peuple, a tirer sur les manifestants de jour comme de nuit, a tirer sur tout celui qui ne partage pas l'opinion du pouvoir en place et de ses representants en provinces.

Conclusion

Au regard de tout ce qui precede, l'UDPS, une fois de plus, prend le peuple Congolais et la communaute internationale a temoin pour constater les nombreux actes de mauvaise foi de Monsieur Joseph Kabila et decide:

1. De ne pas cautionner les violations des textes, des accords et des engagements conclus dans le cadre du DIC;
2. De lutter par tous les moyens pour l'application de l'Accord Global et Inclusif, de la Constitution de Transition et de tous les engagements notamment:
 - a) le gentleman Agreement qui a attribue a l'UDPS le poste de vice-President de la Republique revenant a l'Opposition politique non armee;
 - b) le respect du principe de partage equitable des postes de commandement militaire entre belligerents, attribuant lessponsabilites de Chef d'Etat Major General des Forces Terrestres au RCD;
3. De ne plus reconnaitre desormais Joseph Kabila comme Chef de l'Etat, ni comme President de la Republique Democratique du Congo, aussi longtemps qu'il persiste dans la violation des textes, des accords et des engagements;
 - D'inviter et d'organiser le peuple Congolais a se defendre par tous les moyens contre la nouvelle dictature;
 - D'encourager toutes les forces vives de la Nation, specialement la Jeunesse a contribuer a la mise en mouvement de toutes les actions courageuses et patriotiques susceptibles de garantir l'avenement d'un Etat Democratique en Republique Democratique du Congo.

Fait a Johannesburg, le 23 Mai 2003

Etienne Tshisekedi wa Mulumba
President National